

Claire asbl – Club Aktiv+ DeForum Informations sur le traitement de données

Le 25 Mai 2018 le *Règlement général sur la protection des données* - RGPD est entré en vigueur. Les entreprises ou les organisations qui traitent des données de personnes doivent respecter le règlement et notamment informer leurs clients sur les modalités selon lesquelles les données sont traitées et les droits dont disposent les personnes. Vous trouverez toutes les explications ci-dessous.

1. Qu'entend-t-on par donnée personnelle ?

Les données personnelles sont les informations qui permettent d'identifier une personne, comme par exemple le nom, la date de naissance, le numéro de téléphone, l'adresse...

Il existe également des données dites « sensibles » telles que les données de santé, la religion, l'appartenance syndicale, l'orientation sexuelle, les convictions politiques et philosophiques...

2. Quelles données personnelles sont traitées ?

Quand une personne prend contact et s'inscrit dans l'institution, les données personnelles suivantes peuvent être traitées par les collaborateurs :

- Données d'identification (c'est-à-dire le nom, prénom, adresse...)
- Détails personnels (date de naissance, coordonnées de contact)
- Données bancaires (coordonnées bancaires, historique des transactions)
- Autres informations nécessaires pour remplir le contrat
- Photos ou vidéos, si vous avez donné votre consentement

Sauf à l'initiative de la personne concernée elle-même, les données sensibles telles que les données de santé ou les convictions religieuses ou politiques ne sont pas traitées.

Tous les collaborateurs ont une obligation de confidentialité dans leur contrat de travail, c'est-à-dire qu'ils ne transfèrent pas des données personnelles à une personne ou une organisation, à moins que cela ne soit justifié par une raison impérieuse ou légale. Les données personnelles sont stockées dans l'Union européenne pour l'essentiel au Luxembourg et ne sont pas transmises vers des pays offrant moins de protection.

3. Qui est le responsable du traitement des données, comment le contacter quand une personne veut exercer ses droits (paragraphe 7.)?

Le responsable du traitement des données personnelles est l'Institution où la personne concernée est inscrite, c'est-à-dire dans votre cas le **Club Aktiv+ DeForum** 41, rue de Luxembourg L- 3253 Bettembourg –
@mail : deforum@elisabeth.lu

La société de gestion et de coordination « Apollonia sa sis » offre des services de support administratif (comptabilité, ressources humaines...) aux institutions **Elisabeth** et par conséquent au Club Aktiv+ DeForum. Il appartient à chaque service ou département d'assumer ses propres responsabilités dans le cadre des traitements de données.

Un délégué à la protection des données assiste le responsable du traitement et répond aux demandes des personnes en matière de protection de données à l'adresse suivante : **Elisabeth** Délégué à la protection des données - 22, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg ; ou par e-mail : dpo@elisabeth.lu

4. Pourquoi l'institution traite ces informations ?

Ces données sont utilisées pour les finalités suivantes :

- Gestion de l'inscription et organisation des activités ;
- Envoi du programme des activités ou de la newsletter ;
- Tenue du dossier administratif ;
- Gestion des tâches administratives (comptabilité et facturation, gestion du personnel, informatique...);
- Etablissement de statistiques

Le traitement de données personnelles s'effectue sur la base des fondements juridiques suivants du RGPD :

- Article 6(1) b) la personne a signé un contrat avec l'institution
- Article 6(1) c) le traitement est obligatoire selon la loi ou exigé par une convention ;
- Article 6(1) a) la personne a donné son consentement ;
- Article 6(1) f) l'institution a d'autres raisons justifiées (par exemple, pour des motifs de sécurité ou d'organisation) ;

5. Avec qui l'institution échange des données personnelles ?

Quand c'est nécessaire, certaines données personnelles d'une personne peuvent être transférées à une autre organisation ou administration par nécessité ou pour assurer un travail commun :

- des institutions publiques ou les administrations (par exemple, le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ou les communes conventionnées Bettembourg et Leudelange, ...);
- la société de support Apollonia S.A. S.I.S., qui fait également partie de **Elisabeth** pour permettre le travail administratif, juridique ou informatique ;
- les fournisseurs / partenariats avec lesquels l'institution travaille (par exemple, les assurances, les hôtels,...formateurs externes, autres Clubs Aktiv+, ...);

6. Combien de temps l'institution garde-t-elle les données personnelles?

Cela dépend de la finalité, c'est-à-dire la raison pour laquelle nous avons besoin de ces données. Certaines données doivent être conservées plus longtemps que d'autres lorsque la loi la prévoit. Ces données sont supprimées après le délai nécessaire à la réalisation de la finalité.

7. Les droits des personnes dont l'institution traite des données personnelles

Droit d'accès à son dossier personnel

La personne a le droit de savoir, si des données ont été traitées, quelles sont les données traitées et ce que l'institution fait avec ses données. Une personne peut demander de recevoir une copie de ses données.

Données incorrectes

Si l'institution a enregistré des données qui ne sont pas exactes, la personne peut demander qu'elles soient corrigées.

Effacer des données, limiter en partie l'usage et s'opposer au traitement

Quand une personne est d'avis que l'institution n'a plus besoin de ses données personnelles, elle peut demander qu'elles soient supprimées ou que leur usage soit limité.

Exceptions:

- si la loi prévoit que certaines données doivent être conservées : dans ce cas les données sont supprimées à l'issue de ce délai ;
- si l'institution a des raisons importantes de traiter ces données et ces raisons obligent l'institution à continuer le traitement de ces données ;
- si les raisons sont plus importantes que les droits de la personne issus de la protection des données ;
- si l'institution a besoin des données pour défendre ses droits en justice.

Retirer son consentement

Une personne peut retirer le consentement qu'elle a donné à tout moment.

Portabilité des données

Lorsque cela est techniquement possible et que la sécurité peut être garantie, une personne peut demander que ses données soient transférées informatiquement à une autre entreprise ou organisation.

Droit d'introduire une réclamation

Après nous avoir consulté, si une personne considère que l'institution traite les données personnelles d'une façon contraire à la loi, cette personne peut introduire une réclamation devant la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Cette commission est compétente en matière de protection des données au Luxembourg.

Commission nationale pour la protection des données

1, avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél. : (+352) 26 10 60 -1

www.cnpd.lu

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en cas de besoin et la version en ligne est toujours la version actualisée. Version mise à jour le 14/12/2023.